

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021 A 19H30

Présents : Bernard FARGEAS – Claude DAVID – Catherine MOLLIEUX – Jean Louis MOCELLIN– Thierry BRUNIER- Magalie EMPEREUR- Camille LOUBET

Président de séance : Bernard FARGEAS

Secrétaire de séance : Claude DAVID

### **DELIBERATION 2021-60 ATTRIBUTION DE L'ALPAGE DES ROUELLES**

En date du 2 Mai 2022, l'alpage des ROUELLES sera proposé à la location. Situé entre 1250m et 1600m d'altitude, d'une superficie d'une quarantaine d'hectares, il comprend aussi un chalet pour l'hébergement et une écurie.

La commune a lancé un appel d'offre du 23 septembre au 7 octobre 2021 correspondant au cahier des charges ci-dessous.

Le preneur devant assurer :

- Production laitière
- Transformation du lait sur place
- Vente directe au chalet d'alpage
- Visites pédagogiques organisées

Plusieurs candidatures ont été adressées à la mairie de Montsapey. Le conseil municipal a analysé chacune des candidatures. Une attention particulière a été portée sur les formations suivies, le parcours professionnel des candidats et leur projet.

Le contrat de location prendra la forme d'une convention pluriannuelle.

Après analyse des dossiers, le conseil municipal retient la candidature du GAEC Ferme des Cathelins tenue par Jean-Michel et Amélie PERE, actuellement éleveur en brebis laitières à Montgilbert.

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION 2021-61 REVALORISATION DES MONTANTS MAXIMA DE L'IFSE**

**Considérant** l'architecture en deux parts du RIFSEEP :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ;
- un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

**Considérant** la nécessité de revaloriser les montants maxima de l'IFSE

Monsieur le Maire propose de revaloriser les montants maxima annuels correspondants comme suit :

<b>Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois</b>		
<b>Groupes</b>	<b>Emplois concernés</b>	<b>Montants annuels maximum de l'IFSE Agents non logés</b>
<b>Adjoint administratifs</b>		
Groupe 1	SECRETARE DE MAIRIE	9 700 €
<b>Agents de maîtrise</b>		
Groupe 1	AGENT DE MAÎTRISE	7 000 €
<b>Adjoint techniques</b>		
Groupe 1	ADJOINTS TECHNIQUES	7 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipale, à l'unanimité décide :

- De revaloriser les montants maxima de l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;

La séance est levée à 20h30